

[www.sonia-djaoui-methode-bates.com](http://www.sonia-djaoui-methode-bates.com)

[sonia.djaoui@gmail.com](mailto:sonia.djaoui@gmail.com)

06.30.28.92.11

## STAGE : «Strabismes et Amblyopie» Tours centre (Indre-et-Loire)

samedi 25 et dimanche 26 janvier 2025

*"De nombreuses personnes m'ont demandé quel nom je donne à mon traitement. C'est une question embarrassante parce que je ne sais quel nom lui donner. A moins de dire que ma méthode est celle employée par l'œil fonctionnant naturellement." (D. Bates)*

### Au programme :

Explications sur les yeux et la vue, sur les strabismes et l'amblyopie.

Le Dr. Bates et les principes de base de sa Méthode.

Mise en pratique : L'accent sera placé sur les activités de détente et de relaxation du mental, du corps et des yeux.

Une fois installés dans un mieux-être des yeux, nous aborderons les activités agissant sur l'axe de vue de chaque œil pour les inviter à - tranquillement et ensemble - revenir dans leur axe naturel.

Ensuite, nous aborderons les activités de stimulation visuelle - principalement pour l'œil le plus faible, l'œil amblyope.

**Horaires :** de 9h30 à 12 h30  
de 14 h30 à 17h30

**Participation :** 260 €

**Lieu :** Centre d'Education de la Vision – 161, rue Roger Salengro - TOURS



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Nom et prénom :**

**Ville et code postal :**

**N° de téléphone mobile :**

**Adresse e-mail :**

**Si vous portez des lunettes ou lentilles\*, merci de m'envoyer une copie de la prescription de votre ophtalmologiste. Si vous souffrez de pathologies oculaires, merci de les indiquer sur une feuille libre.**

**Je souhaite m'inscrire au week-end "Strabismes et Amblyopie " à Tours les 25 et 26 janvier 2025.**

**et envoie un chèque d'arrhes\* de 130 €, à l'ordre de **Sonia DJAOUI**. Ce chèque ne sera encaissé qu'après le stage.**

**Bulletin et chèque sont à envoyer à :**



**Sonia DJAOUI**

**CENTRE d'EDUCATION de la VISION  
161, rue Roger Salengro - 37000 TOURS**

\* Merci de porter vos lunettes pendant le stage.

\* Les arrhes resteront acquises si vous annulez votre participation après le 6 janvier 2025.